

CERCLE D'ETUDES HISTORIQUES SUR LA QUESTION LOUIS XVII

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Adresse Postale : Édouard Desjeux 182, rue Legendre, 75017 Paris

**Compte-rendu de la Réunion
tenue le samedi 17 juin 2006
au Restaurant "Le Louis XVII"
40, boulevard Malesherbes, à Paris 8^{ème}**

Étaient présents :

M ^{me} de La Chapelle	Présidente
M. Gautier	Vice-président
M. Desjeux	Secrétaire Général
M. Mésognon	Secrétaire Général adjoint
M ^{me} Pierrard	Trésorière

et

M^{mes} Alaux, de Crozes, Desmangeot, Julie, Védrine,
MM. Adjet, Crépin, du Chalard, Huwaert, Noyé, Turpault.

Étaient excusés :

M^{me} Hamann, M. Duval

Après le déjeuner habituel, la Présidente ouvre la séance :

I -Actualités

- Lecture de la lettre de M. Adjet
- Question sur les Mirepois
- Le nom de Planey
- Le film Marie-Antoinette
Un film ravissant, sans trop d'erreurs historiques, mais avec une atmosphère « actuelle ». Les acteurs n'ont pas été très bien choisis.
- Commémoration du 8 juin à la mairie du III^{ème}.
Le Comité à la mémoire de Louis XVII et l'association Marais Temple ont organisé, comme l'an passé, une cérémonie à la mémoire de l'enfant martyr. Vers 18h30, face à la mairie du III^{ème}, quelques dizaines de personnes, en partie des promeneurs, ont pu assister au discours du maire de l'arrondissement et de l'inévitable Philippe Delorme, dont le sujet fut « *L'identité irréfutable de l'Enfant du Temple* ». S'il se donne la peine de refaire sa « démonstration », est-ce parce que la preuve n'est pas faite ?
- M. Huwaert nous fait part de son voyage en Prusse
Les archives de Prusse à Postdam
La bibliothèque nationale de Prusse : 137 références sur d'Arenberg, plus des lettres
M. Huwaert poursuivra ses recherches dans cette direction
- Question de Mme Védrine : « *Y avait-il un hôpital dans l'enclos du Temple ?* ».
- Livres sur Marie-Antoinette, par Claude Julie :
Je tiens à dire que tous les ouvrages sur Marie-Antoinette dont j'ai parlé le 13 Mai, sont parus, non pas à la suite du film qui lui est consacré, mais bien avant. Hormis le Journal de Madame Brunyer, ils sont tous en vente à la F.N.A.C. et aux Galeries L.F. Il était dans mon intention de vous annoncer la parution d'un hors-série du Figaro consacré entièrement à la Reine. J'espère que vous l'avez tous acheté : c'est un document très intéressant comportant des images de qualité. Il y est fait allusion à quelques films consacrés à notre Auguste Reine. Voici quelques ouvrages parus récemment. La liste est longue ; j'ai dû faire un choix :
1°/ *Marie-Antoinette*, par Antonia Fraser, qui a servi en grande partie à Sofia Coppola pour la

réalisation de son film. Grosse compilation romancée, assez partielle, pleine de poncifs, avec néanmoins quelques anecdotes qui donnent de la vie à cet ouvrage (Flammarion, 576 pages, 23 €). Pas mal d'erreurs.

2°/ *La Reine Marie-Antoinette*, par Pierre de Nolhac (Conservateur du château de Versailles de 1892 à 1920 il fit merveille). Grand connaisseur du 18^{ème} siècle, il a consacré de nombreux ouvrages aux illustres habitants du château ; parus dans les années 1920/1928 chez Conard. réédition à ne pas manquer : *Comme la pluie au vent*, 222 pages 14,50 €.

3°/ *A ne pas manquer non plus*, la réédition de l'ouvrage d'André Castelot, *Marie-Antoinette*, qui fut longtemps une référence (Éditions Perrin, 574 pages, 24 €).

4°/ *Louis XVI ou la fin d'un monde*, de Bernard Fay (ancien directeur de la Bibliothèque Nationale). Il s'agit d'une œuvre exceptionnelle parue dans les années 1950, présentant pour la première fois un « vrai Louis XVI » ; *A ne pas manquer* (La Table Ronde, 375 pages, 14,95 €)

5°/ *Réflexion sur le procès de la Reine par une femme*, par Germaine de Staël (1793) présenté par Monique Cottret (Réédition aux Éditions de Paris, 128 pages 14 €). Plusieurs auteurs du 19^{ème} siècle y font allusion.

6°/ *La conjuration de l'œillet*, tome I des 76 jours de Marie-Antoinette à la Conciergerie, par Paul Belaïche-Daninos, Actes Sud, 672 pages, 24,50 €). Excellent, mais je n'ai pas eu le temps de le lire en entier.

7°/ *Marie-Antoinette*, par Yves-Marie Adeline (drame en 5 actes, Éd. de Paris, 169 pages 18 €).

8°/ Enfin, je vous annonce une *Anthologie de Marie-Antoinette*, qui paraîtra en Septembre chez Bouquins-Laffont. Je l'attends avec impatience.

Il y en a beaucoup d'autres. Je n'ai pas jugé bon de les acheter ... pour le moment. Et certains sont de véritables « pamphlets ». Je vous en parlerai à la rentrée.

II -Inventaire des archives de la Commune et de la Garde Nationale (époque révolutionnaire)

par Christian Crépin

Lors de l'incendie de l'hôtel de ville de Paris du 24 mai 1871 s'en allaient en fumée les archives de la Commune (dont les originaux des registres paroissiaux antérieurs à 1792 confisqués par les révolutionnaires aux prêtres et l'état civil de 1793 à 1860), ainsi que les archives du Tribunal dont le bâtiment jouxtait l'Hôtel de Ville et qui contenait les doubles des registres paroissiaux et de l'état civil de Paris. Cet incendie provoqua ainsi une perte irréparable pour les recherches généalogiques, mais aussi probablement pour résoudre l'affaire Louis XVII.

Avons-nous un inventaire de ces archives disparues ? Les recensements d'archives de la Seine faits avant 1871 sont trop succincts et incomplets pour y voir plus clair, mais les thermidoriens arrivant au pouvoir ont demandé par un arrêté du CSG du 9 brumaire an III (30/10/1794 AN F7/44052 4550¹) aux commissaires Jean Lesevre et Jean-Frédéric Martin, nommés à cet effet par le citoyen agent général du district près le département de Paris d'effectuer un inventaire des papiers de la Commune (commencé le 21 frimaire an II [11/12/1794]) qui se trouve encore aux Archives Nationales sous la cote F7/4430 dans un gros registre de 193 folios (386 pages) et dont je vous donne dans les lignes ci-après ce qui intéresse le Temple et notre affaire Louis XVII :

folio 2 : « *il y aura à donner de ta part pour la conservation de ces scellés à l'égard des titres, papiers et registres, tu dresseras un état très sommaire [malheureusement] d'iceux indicatif seulement de leur nature et tu les classeras suivant l'ordre et les noms des différents bureaux dont ils dépendent pour en faciliter la répartition aux différentes agences et commissions qui ont succédé au pouvoir de la ci-devant Commune.* »

folio 56 V°: paragraphe 33 : « *un carton contenant plusieurs registres brochés contenant le recensement des habitants des différentes sections de Paris* ».

folio 61 R°/V° : paragraphe 47 ; « *un autre carton contenant des papiers relatifs à la Garde Nationale, État Major armé du 10 août 1793 au 21 septembre 1793, plus un registre disposé à recevoir les enrôlements faits en juillet 1791.*

paragraphe 48 : « *3 liasses de lettres et pièces relatives à l'État Major de la Garde Nationale parisienne pendant le 9 premiers mois de l'an II.* ».

folio 63 V°: paragraphe 56 : « *un autre carton concernant le service du Temple et contenant différents arrêtés, lettres comptes et dépenses, travaux et réclamations y relatives, lequel carton est numéroté 57* ».

folio 103 V°: paragraphe 31 : « *... contenant papiers relatifs au Temple ...* ».

folio 106 V°: « *une pile de papiers contenant le recensement des sections de Paris* ».

folio 190 V°: « *les papiers de État Major général ont été enlevés par le citoyen Julliot, chef de légion, qui les a transportés au comité militaire établi par le Convention en vertu d'un arrêté du CSG et que, depuis, des membres de la Commission des douze de la Convention Nationale sont venus faire des recherches dans la chambre à coucher dudit Henriot et qu'ils en ont transporté les papiers qui étaient dans de petits cartons suivant un PV qu'ils ont dressé* ».

folio 191 R°: « *bureau des casernement de la Garde Nationale parisienne ;*

1) *19 liasses rapports faits par les officiers et sous-officiers de la Garde Nationale de Paris*

2) *16 autres liasses qui sont correspondances des généraux Santerre et Henriot.*

6) *Un carton contenant 1 liasse de papiers relatifs aux hôpitaux et prisons*

8) *Un autre carton contenant une liasse d'ordres de départ et de contrôle des compagnies qui partent journellement de Paris* ».

Tous ces cartons et papiers ont été inventoriés et transportés dans le Secrétariat de la Commune. Inventaire clos le 14 floréal an III (4 avril 1795) : 5 mois après. Ils ont dû probablement brûler en 1871, à moins que les

gouvernements successifs les aient fait disparaître !

Quelles remarques pouvons-nous faire ?

1) Au sujet de la Garde Nationale :

Cela explique qu'on ne trouve presque rien pour cette époque aux AN, au SHAT et aux Archives de Paris, qui n'ont pratiquement que des archives de la Gardes Nationale sous Napoléon et sous la Restauration.

Cependant, il y a une anomalie qui prouverait une disparition volontaire de ces archives. En effet, dès le 22 novembre 1791, « Pétion, maire de Paris, avait écrit une lettre à l'État Major de la Garde Nationale, le priant de lui adresser chaque jour 2 exemplaires de la feuille de rapport, signée de M. Clément secrétaire, avec notice des objets principaux des événements de la nuit, afin d'en envoyer un à la Police qui en a besoin pour faire redresser les torts constatés, se proposant de conserver l'autre exemplaire dans les bureaux pour pouvoir y recourir en vue de la surveillance qui lui est imposée. » (AN AFII 48 n°376). Il est à peu près certain que l'exemplaire conservé à la mairie a brûlé en 1871, mais celui de la police devrait être aux AN dans la série F7. En effet, nous trouvons sous la cote F7/4426, mais seulement entre le 11 octobre 1792 et le 21 mars 1793 les « *rapports généraux de la Garde Nationale parisienne faits jour par jour pour les 6 légions ; M. Walme et Balaulne étant adjudants majors généraux, signés par M. Clément secrétaire de l'État Major* » et dont voici un aperçu en ce qui concerne le Temple :

- | | |
|---------------------------|---|
| pièce 159 du 19/10/1792 : | dispute du garçon restaurateur du Temple signalé par le 5 ^{ème} légion. |
| pièce 182 du 10/11/1792 : | réverbères éteints à la tour du Temple signalé par le 5 ^{ème} légion. |
| pièce 206 du 06/12/1792 : | pas de sentinelle à la garde du Temple. |
| pièce 210 du 12/12/1792 : | erreur sur le mot d'ordre (mot de passe) au Temple. |
| pièce 214 du 06/12/1792 : | réverbères éteints trop tôt au Temple |
| pièce 238 du 11/01/1793 : | Reyter, Bardou et Hébert de la section du Temple n'ont pas monté la garde. |
| pièce 241 du 15/01/1793 : | le citoyen Dupont de la section du Temple n'a pas monté la garde. |
| pièce 242 du 16/01/1793 : | au sujet des mots d'ordre au poste du Temple. |
| pièce 244 du 18/01/1793 : | M. Longibout de la section du Temple n'a pas fait sa garde et une sentinelle du poste du Temple est désarmée. |
| pièce 261 du 08/02/1793 : | un ci-devant gendarme de la 29 ^{ème} division arrêté à la section du Temple sans carte de sûreté. |

Pourquoi n'avons-nous pas les rapports entre le 23 mars 1793 et le 6 juin 1795 ?

Les gouvernements successifs, Thermidorien par Barras, Napoléon par Fouché ou Louis XVII par Decazes les auraient-ils fait disparaître ? Pour quelles raisons ? Certainement pour camoufler la mort avant le 8 juin 1795 ou l'évasion de Louis XVII.

2) Au sujet des registres du Temple :

La cote F7/4391 pièce n° 32 des AN nous apprend ceci :

« *Le 3^{ème} jour du 2^{ème} mois de l'an II (3 brumaire an 22 = 24 octobre 1793) le Conseil du Temple demande que les registres des PV cotés et paraphés par premier et dernier seraient transférés et déposés dans les archives de la Commune depuis le 13/08* » et cela leur avait été accordé par Lubin et Dorat-Cubières.

Cela est aussi rappelé le 3 ventôse an 22 (21 février 1794) en bas de la pièce 201 qui est classée dans les pouvoirs : « *Le Conseil Général arrête que les registres du Temple continueront d'être transcrit comme il avait été précédemment arrêté et que les commissaires du Temple surveilleront cette transcription.* Pourquoi ce rappel ? un mois après l'isolement de Louis XVII dans sa cellule comme si cela concernait un événement (évasion) produit. On a l'impression par ce rappel que Louis XVII n'est plus là. On fait donc relâche pour la transcription des registres mais il faut faire semblant comme si il était encore là. D'où le rappel, mais ce n'est qu'une hypothèse émise par moi, car c'est encore un indice de plus ajouté aux autres (les Simon perdant leur emploi de gardiens, emmurement de Louis XVII, affaire Bigot, affaire Cressent, etc. ...). Ces transcriptions ont-elles été faites sur des feuilles volantes non encore reliées en registre ? Ne seraient-elles pas citées au folio 103 V° paragraphe 31 de l'inventaire des thermidoriens ? Quant aux originaux des registres du Temple, grâce toujours à la cote F7/4391 des AN, nous trouvons dans le dossier 3 « *que les 4 registres avaient été remis par Lasne au ministre de l'Intérieur Benezech an germinal an IV (avril 1796) et que Louis XVIII par Decazes les a fait rechercher et la réponse des divers ministères est négative* ». Mais est-ce une tromperie du gouvernement de Louis XVIII ? car on a bien trouvé dans les papiers de Decazes dans son château en Gironde l'acte de décès de l'enfant du Temple, supposé être Louis XVII. Nous avons bien la confirmation que les doubles et les registres du Temple n'existaient plus en 1861. En effet nous lisons dans le livre de Beaucourt publié en 1892 « *Captivité et derniers moments de Louis XVI* » tome I pages LX à LXII ceci : « *Les registres du Temple au nombre de 4 le 2 décembre 1792 existaient en originaux et en copie authentique* ». Il est probable qu'ils ne s'y trouvaient pas avant l'incendie de 1871. Sans cela Beauchesne et d'autres les y auraient vus. D'ailleurs les héritiers Cléry en 1861 les font rechercher. On ne les trouve pas : c'est donc que les registres et copies avaient disparus.

Chers amis, je conclurais mes 3 exposés par cette phrase de Saint Augustin : « *Nous cherchons donc comme si nous allions trouver, mais nous ne trouverons jamais qu'en ayant toujours à chercher* ». Merci de m'avoir écouté.

III -Péripiéties des éditions du Mémoire et du Journal de Marie-Thérèse, Duchesse d'Angoulême

par Claude Julie.

C'est, je le rappelle, avec un grand intérêt que j'ai lu le compte-rendu de la réunion du 1^{er} avril dernier, particulièrement l'article de Jean-Pierre GAUTIER consacré au "*Journal de Marie-Thérèse, Duchesse d'Angoulême*

- 5 octobre 1789 - 2 septembre 1792".

Ce Journal a été effectivement édité une première fois en 1893, par la Librairie Firmin-Didot et C^{ie}, par les soins de la famille Hue. Il a été écrit par la Princesse, après son mariage avec son cousin, le Duc d'Angoulême, alors qu'elle était en exil. Il comprend 16 feuillets, paraît-il de la main de Louis XVIII, (qui aurait, dans ce cas, fait une copie "*revue et annotée*" par lui-même, le manuscrit original étant écrit par Marie-Thérèse. Il faut rejeter l'idée du Baron de Saint-Amand qui, dans sa préface, indique que la Princesse aurait dicté ce mémoire à son oncle.

Nous savons que c'est Marie-Thérèse elle-même qui donna le manuscrit à Madame Hue, en reconnaissance des Services rendus. Elle cautionnait donc le contenu de ce manuscrit ...inachevé. Elle était d'ailleurs en train de le rédiger lorsque, Cléry, sur sa demande, réclamait à Madame de Chanterenne le manuscrit qu'elle lui avait confié lors de sa sortie du Temple, intitulé « *Mémoire écrit par Marie-Thérèse-Charlotte de France, sur la captivité de Princes et Princesses, ses parents depuis le 10 août 1792 jusqu'à la mort de son frère, arrivée le ... de juin 1795* » (il est souvent indiqué le 9 juin). Madame Hue était la veuve du fidèle François Hue qui accompagna Marie-Thérèse en exil. Il était Commissaire de la Maison de Louis XVIII à Mitau. C'est lui qui fût chargé par le roi, en 1799, de mener une partie des négociations concernant le mariage de la Princesse avec Louis-Antoine, Duc d'Angoulême, fils aîné du Comte d'Artois, futur Charles X. En 1814, il fût d'abord premier Valet de Chambre du Roi, et en 1815, Trésorier Général de la Maison et des Domaines du Rois. En 1806, une première édition de ses Mémoires était publiée en Angleterre. La deuxième intitulée « *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI* » fut publiée en français, en 1814, par l'imprimerie Royale de Paris (j'en possède un très bel exemplaire relié pleine peau ; il contient 592 pages). Outre l'importance du récit historique, cet ouvrage contient des paroles très émouvantes concernant les différents membres de la famille Royale, notamment la vie au Temple. Fait Baron en 1818, François Hue a succombé à une maladie de poitrine en 1819. Conservé pieusement par sa veuve, le manuscrit de la Princesse échut ensuite à son fils, le Baron André Hue, Chevalier de St Louis. A sa mort, le Journal est resté entre les mains de sa veuve qui le fit publier dans son intégralité aux Éditions Firmin-Didot ; il a été réédité avec annotations de Paul-Éric Blanrue, en 1997 (j'ai parlé en son temps de cette édition). Dans ce même ouvrage de 1997, nous trouvons la réédition du Mémoire Terminé par Marie-Thérèse à la Tour du Temple, pendant le second semestre de 1795, couvrant la période du 10 août 1792 jusqu'à la mort de son frère en juin 1795 (un facsimilé du manuscrit original peut être consulté à la Bibliothèque Nationale, sous la cote FAC SIM 4° 467. Le jour du mois de la mort de Louis XVII ne serait plus lisible. Voici le spécimen d'une page extraite du livre consacré à Marie-Antoinette, par Charles Kunstler, Floury 1943 (réédité dans un coffret en soie parme aux armes de la Reine, le 6 Août 1956, réservé aux Sociétaires du Club du Livre d'Histoire, exemplaire n° 1634 sur 4700).

Ce Mémoire a connu des vicissitudes. En effet, la première édition date du 21 janvier 1817. Celle de 1795 n'était due qu'à des journalistes royalistes, Beaulieu et Michaud, parue chez les Marchands de Nouveautés. C'est la raison pour laquelle Madame de Chanterenne avait envisagé de publier le Mémoire de Marie-Thérèse, mais surtout pour répliquer au roman de Regnault-Warin (*Le Cimetièrre de la Madeleine*, chez Lepetit jeune, Paris an VI, 1800-1801). La Princesse l'engagea, soit à le brûler, soit à garder « *bien secrètement* » ses écrits (lettre à Madame de Chanterenne du 21 mai 1801). Celle-ci le conserva, heureusement ; il fut remis à Marie-Thérèse en février ou mars 1803. La Princesse l'avait donc en sa possession lorsqu'elle rédigea son Journal. Le Mémoire fut restitué à Madame de Chanterenne en 1814. On peut supposer que Marie-Thérèse avait l'intention de rédiger d'un seul tenant son Journal et son Mémoire afin de remettre les faits dans un ordre chronologique.

Revenons à l'édition du Mémoire de 1817, paru sous le titre « *Mémoire particulier, formant avec l'ouvrage de Monsieur Hue et le Journal de Cléry, l'histoire complète de la captivité de la famille Royale au Temple* », chez Audot, Libraire rue de Mathurins Saint-Jacques. L'auteur était anonyme (certains pensaient qu'il s'agissait de Louis XVII). On lisait « *le Roi* », « *la Reine* » et non « *mon père* » et « *ma mère* ». Curieusement, le livre ne fut l'objet d'aucune saisie, contrairement à des éditions ultérieures. Selon Louis Hastier, la comparaison de cet ouvrage avec le fac-similé de l'original conservé à la B.N. est sensiblement le même, hormis quelques variations. Les seules coupures concernaient la position de l'Empereur d'Autriche vis-à-vis de Marie-Antoinette qui périt sur l'échafaud sans la moindre intervention de sa famille autrichienne. Les mois suivants, ce Mémoire fut publié en allemand (Berlin, Duncker und Humblot, 1817). Également en 1817, un éditeur de Montpellier fit tirer une copie non retouchée, d'après le manuscrit original, tirée à 900 exemplaires, titrée « *Copie imprimée d'un manuscrit intitulé : Mémoire écrit par Marie-Thérèse-Charlotte de France sur la captivité des Princes et Princesses, ses parents, depuis le 10 août 1792 jusqu'à la mort de son frère arrivée le. 9 juin 1795* » (imprimerie J. Martel le jeune). La Duchesse d'Angoulême fut peinée de cette initiative. En effet, hormis quelques petites erreurs, le copiste avait respecté le texte original et les détails que Louis XVIII avait voulu cacher apparurent au grand jour. Le tirage fut retiré de la vente ; seuls quarante exemplaires avaient été vendus - information Louis Hastier (cf. Léonce Grasilier, Intermédiaires des Chercheurs et des Curieux, 20 juin 1908). Qui avait copié l'original ? Madame de Chanterenne étant hors de cause, on peut penser à une personne qui s'était glissée dans l'intimité de la Duchesse d'Angoulême. C'est toutefois surprenant car la Princesse choisissait avec soin son entourage. Mais, à cette époque, plusieurs copies étaient en circulation provenant sans doute de la vente des fameux quarante exemplaires saisis. En 1823, nouvelle parution chez Egron sous un titre proche de l'original avec écusson fleurdelisé. Le nom du Libraire Audot de 1817) figurait sur le titre mais la couverture mentionnait Egron (c'était l'imprimeur de Son Altesse Royale le Duc d'Angoulême). Sur le verso du faux titre on pouvait lire Firmin-Didot, Imprimeur du Roi (cf. « *Essai de Bibliographie sur Louis XVII* », Lionel Parois, 1992, Au Passé Simple). L'Éditeur avait vraisemblablement travaillé sur une nouvelle copie, et la Princesse y parlait à la première personne. D'après l'enquête, l'indélicatesse fut commise par Madame de Soucy, fille de Madame de Mackau (cf. Louis Hastier). Et, comme nous le savons, Madame de Soucy fut renvoyée en France par Madame Royale qui lui reprochait ses indiscretions lors de son exil à Vienne. C'est l'édition de 1823 qui fut sans doute reproduite, avec quelques modifications, par les frères Beaudoin (collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de la République Française, Paris 1820-1827, volume 27 - Barrière

Paris 1847). Ensuite, par Hervé de Preslouin « La Tour du Temple, les derniers jours de Louis XVI », collection Romans de l'Histoire, Horizons de France, 1942, sous la direction de Maximilien Vox. D'autres éditions parurent après le mort de la Duchesse d'Angoulême ; du bon, du moins bon. En 1852, le Mémoire fut édité chez A. Vatou, avec une notice du Marquis de Pastoret (paraît-il « *la plus mauvaise version* » d'après Blanrue). En 1856, nouvelle édition (avec annotations de Barghon-Fortion, version Madame de Soucy). L'édition de 1862 "*Relation de l'activité de la famille Royale au Temple*", du Libraire Poulet-Malassis, mérite d'être remarquée. En effet, il s'agit d'une publication dans son « *intégrité, d'après un manuscrit authentique* ». Le Libraire l'avait acquis en novembre 1860 ; il provenait des collections de M. Leber. Le catalogue de la vente indiquait « *transcription rigoureusement exacte* » du Manuscrit de la Duchesse d'Harcourt, proche de la Duchesse d'Angoulême et qui avait toute sa confiance. Il s'agissait de la copie fidèle d'une copie, elle-même fidèle. Le Préfacier serait Mathurin de Lescure (cf. Quérard). Je le confirme étant en possession d'un fac-similé de cette édition (Pays et Terroirs, décembre 2003, N° 92 sur un tirage de 350 exemplaires) M. de Lescure l'a firmé dans son remarquable ouvrage consacré à Marie-Antoinette (Lib. Ducrocq, 3^{ème} édition, 1^{er} octobre 1865). Le Manuscrit remis à Madame de Chanterenne réapparut peu de temps après. Vers 1880, son petit-fils le remit au Comte de Chambord qui le déposa aux Archives de Frohsdorf. Sa nièce, épouse de Don Carlos, en hérita et accepta l'édition par le Marquis Costa de Beauregard, chez Plon, Nourrit et Cie, en 1892, sous le titre « *Mémoire écrit par Marie-Thérèse-Charlotte de France sur la captivité des Princes et Princesses, ses parents, depuis le 10 août 1792 jusqu'à la mort de son frère arrivée le 9 juin 1795* ». Et, en 1923, don Jaime, petit-neveu du Comte de Chambord, donna l'autorisation au Vicomte Jacques de Canson de faire reproduire, en fac-similé, la Manuscrit, par les Éditions Historiques de Paris, sous le même titre que l'édition Costa de Beauregard, sans date de la mort de Louis XVII en juin 1795. C'est cette version qui a été publiée en février 1997 par Communication et Tradition. La copie de l'original faite par le mari de Madame de Chanterenne et le fac-similé de la B.N. sont identiques. Louis Hastier pense que l'exemplaire connu serait peut-être la copie d'un brouillon ; c'est tout à fait possible. La Princesse a, on le sait, indiqué à la fin du Mémoire « *J'atteste que ce Mémoire contient la vérité* ». On sait également qu'elle n'a pas assisté à la mort de son frère, d'où erreur sur la date. Elle n'apprit que plus tard ce qui c'était passé réellement ; c'est pourquoi, dans un premier temps, elle pensa que son frère était parti le 19 janvier 1794, lors du déménagement de Simon qui fit grand bruit. Elle fut ensuite persuadée de la présence de « son frère » auquel elle fait référence à plusieurs reprises dans la suite du texte. Par qui a-t-elle appris que Lasne et Gomin faisait monter son frère sur la tour pour prendre l'air, ainsi que l'évolution de sa maladie, sinon par Gomin qui l'escorta lors de sa sortie du Temple jusqu'à Bâle ? Voici d'ailleurs la teneur du billet plié en quatre qu'elle lui remit, le 26 décembre 1795, lors de sa sortie de l'Hôtel du Corbeau à Huningue (craignant de ne pouvoir lui parler à Bâle) : « *Ce voyage, malgré, mon chagrin, disait Madame, ma paru agréable par la présence d'un être sensible dont la bonté dès longtemps m'était connue, mais qui en a fait les dernières preuves en ce voyage par la manière dont il s'est comporté à mon égard, par sa manière active de me servir, quoique assurément il ne dût pas être accoutumé. On ne peut l'attribuer qu'à son zèle. Il y a longtemps que je le connais, cette dernière preuve ne m'était pas nécessaire pour qu'il eût toute mon estime ; mais il l'a encore davantage depuis ces derniers moments. Je ne peux, dire davantage, mon cœur sent fortement tout ce qu'il doit sentir, mais je n'ai pas de parole pour l'exprimer. Je finis cependant par le conjurer de ne pas trop s'affliger, d'avoir du courage ; je ne lui demande point de penser à moi, j e suis sûre qu'il le fera, et j e lui réponds d'en faire autant de mon côté* ». Ce billet fut retrouvé sous les vêtements de Gomin lors de sa mort survenue le 17 janvier 1841 (cf. Nettement "*Vie de Marie-Thérèse de France, Fille de Louis XVI*" septième édition, revue et considérablement augmentée, tome I^{er} pages 213 à 216, Librairie Jacques Lecoffre, 1878). Beauchesne y fait aussi allusion dans son ouvrage sur Louis XVII (tome II, pages 440-441). Roger Langeron, de l'Institut, reproduit intégralement le billet dans son ouvrage intitulé "*Madame Royale, la fille de Marie-Antoinette* (page 137, Hachette 1958).

En travaillant sur ce sujet, j'ai commencé à faire une étude comparative de quelques lettres connues écrites, d'abord Marie-Thérèse, ensuite -par Marie-Thérèse Duchesse d'Angoulême. J'en communiquerai le résultat lors d'une prochaine réunion. Mais, d'ores et déjà, dans mon esprit, il s'agit bien de la même écriture et de la même personne par conséquent ; ce dont je n'ai jamais douté. On sait que la Princesse a écrit à Madame de Chanterenne, le soir de Noël 1795 pour relater son voyage de Paris à Huningue. A son récit, elle joignit un billet, assez long d'ailleurs. Le jour même, elle écrivit un second texte qui devait être acheminé vers Paris par une voix plus rapide : « *Ma chère petite Rénette, je vous aime toujours bien et je commence, malgré vos conseils, à écrire au haut de la page pour vous dire plus de choses ...* ». N'avons-nous pas là une preuve ?

IV -Bigot ? Bigant ?

par Christian Crépin

Avant d'aborder ce sujet, je vous ferais remarque que dans les manuscrits on peut souvent confondre les N et les U. Par conséquent, nous allons examiner les personnes portant le nom de BIGANT, BIGAUT, BIGAND ET BIGAUD, car pour la même personne les greffiers ont parfois indiqué BIGAUT ou BIGAUD.

1) *Quelles sont ces personnes faisant partie de la Commune de Paris ?*

a) La Commune du 10 août 1792

A cette date, la Commune définitive n'est pas encore formée et Mortimer-Ternaux indique p 444 de son « *Histoire de la Terreur* » qu'il n'y a aucune liste officielle et pour les rassembler il lui a fallu recourir aux documents les plus divers. Sur les 48 sections de Paris, 20 seulement envoyèrent des Commissaires. L'un des Commissaires de la section Sainte-Geneviève était Jean-Baptiste BIGANT et Mortimer-Ternaux le confond par erreur avec Claude BIGAUT (ou BIGANT) comme le signale Braech à la page 247 de son livre « *La Commune du 10 Août* ». C'était un graveur né à Paris en 1745 et habitant 14, rue St Jean de Beauvais. D'après mes recherches, le 28

novembre 1792 il est chargé de mission pour extraire les prisonniers de délit des maisons d'arrêt et les transférer à leur domicile pour être présent à la levée de leurs scellés. Vous voyez ce sujet AN C186 n°27 18^{ème} liasse son intercession « *pour transférer Dufresne de Saint-Léon attaqué de scorbut et de crachement de sang de l'Abbaye à Sainte Pélagie où l'air est plus pur* ». Voyez aussi les pièces 8 et 9 des 27/08 et 28/08/1792 du dossier 1 intitulé « *PV d'interrogation des personnes suspectes* » aux AN côte F7/4391 où il est appelé « *municipal* » ou « *Commissaire de service* ».

Voici une anecdote que j'ai trouvée à son sujet aux AN côte W187 2^{ème} dossier : « *Section révolutionnaire ; Comité de surveillance et révolutionnaire Paris le 28 thermidor an II (15/08/1794) : Fait arrivé lorsque le Comité faisait proclamer la proclamation de la Convention le 9 thermidor ; la 3^{ème} proclamation s'est faite à l'entrée du quai des Orfèvres. A ce moment son arrivés 3 administrateurs de Police revêtus de leur cordon ; parmi eux nous avons reconnu le nommé BIGANT (ou BIGAUT). Ils étaient accompagnés d'un officier de paix et de plusieurs préposés de la police et d'une force armée assez considérable et se sont mis à crier que c'était une fausse proclamation et ont requis au nom de la loi d'arrêter ceux qui la faisaient. En poussant des cris, ils se sont jetés sur nos frères qui proclamaient et ont arrêté Debroux notre commissaire de police, les frères Bodson et les ont entraînés à la Mairie après les avoir maltraités. Amiel Secrétaire* ». Soboul p 499 dit de lui : « Du sens et encore plus de fermeté », excellent selon Paris. Arrêté le 8 prairial an III (28/05/1795) comme septembriseur, il est traduit devant le Tribunal Criminel (AN F7/4598).

b) Lors de la Commune définitive des élections ont eu lieu dans les 48 sections de Paris le mercredi 17/07/1793 avec 2 scrutins. Le dépouillement a eu lieu le vendredi 26/07/1793 et les résultats ont été imprimés sur 18 pages par l'imprimerie C.P. Patris. Il y a 3 membres du Conseil Général de la Commune par section, ce qui fait au total 144 membres. On a leu nom, mais aussi leur prénom, leur profession, leur adresse, ainsi que l'âge de chacun. Nous pouvons voir cette liste aux Archives de Paris à la côte VD*3 pièce 164 qui provient de la Mairie du 2^{ème}. Mais aux AN sous la côte C294 (Archives du pouvoir exécutif) nous avons la même liste imprimée avec des noms barrés et une page manuscrite supplémentaire mise à jour le 19 ventose an II (09/03/1794) de 18 noms sans les prénoms, avec la section d'appartenance et la profession mais pas d'adresse ni d'âge (mise à jour sans doute effectuée à cause du procès des Dantonistes et des Hébertistes). Sur cette liste manuscrite nous avons 1 BIGAND ou BIGAUD de la section des « Sans Culottes », artiste. C'est très certainement Claude BIGAUT qui est artiste peintre de la section des « Sans Culottes » demeurant 5, rue des boulangers, né à Paris vers 1754. Il existe un état de paiement établi le 2 frimaire an II (22/11/1793) pour le mois de brumaire à John Rylands Library French Mss 110 à Manchester, mais cet état de paiement concerne probablement Jean-Baptiste BIGAUT ou BIGANT. En effet, Sainte Claire Deville indique que Jean Honoré Dunouy élu en juillet 1793 est exclu par Chaumette le 13 frimaire (03/12/1793) et il est remplacé par Claude BIGAUT, mais il ne cite pas sa source.

Plusieurs administrateurs de police de la Mairie, suite à l'affaire Lavalette, ayant été révoqués, l'un d'eux est remplacé par Jean-Baptiste BIGAUT LE 29 GERMINAL (18/04/1794) qui n'était pas membre du Conseil Général de la Commune d'après la liste de juillet 1793. Aucun BIGANT ou BIGAUT n'était officier municipal. L'un était administrateur de police de la Mairie et l'autre était membre du Conseil Général de la Commune (Sainte Claire Deville : « La Commune de l'an II »).

2) Les Pouvoirs des Commissaires civils membre du Conseil Général de la Commune de garde au Temple

Presque tous les soirs (car parfois pour le lendemain) le Président du Conseil de la Commune signait sur le registre des délibérations du Conseil Général de la Commune de Paris les pouvoirs des commissaires de garde au Temple. Pendant une certaine période ils étaient tirés au sort, mais par la suite leur tour revenait par ordre alphabétique. Une partie de ces pouvoirs sont sous la côte F7/4391 aux AN. En réalité ce sont des feuilles qui sont des extraits conformes du registre. Ils sont numérotés de 1 à 314 mais 309 sont réellement des pouvoirs. Les pièces 236, 234, 216, 213 et 201 n'en sont pas.

3)

Lors de la réunion du Cercle du 22/03/1797 Madame Védrine avait signalé qu'elle avait vu aux AN avant 1794 2 pouvoirs BIGAUD surchargés en BIGOT pour le 30/01/1794 (11 pluviôse an II) :

Le 1^{er} comportant : BIGAUT (surchargé en BIGOT), BERGOT, BEAUVALLET et BERNARD ;

Le 2nd comportant : BIGAUT (surchargé en BIGOT), BERGOT, BEAUVALLET et BARELLE ;

Je pense que Madame Védrine a confondu le 1^{er} avec celui du 11 ventôse qui porte aussi les noms de BIGAUD surchargé en BIGOT, BERGOT, BEAUVALLET et BERNARD. En effet, tous les pouvoirs ont été numérotés en bas à gauche par les Archives avant 1912, car dans les Archives de Lenotre aux AN (cote 641AP2) nous retrouvons tous ces pouvoirs recopiés (avec leur numéro attribué par les AN). Aucun des 314 numéros attribués aux pouvoirs ne manque actuellement et tous correspondent aux numéros vus par Lenotre vers 1912. Il n'y avait donc pas 2 pouvoirs pour le 11 pluviôse an II. Le problème BIGOT (s'il y a réellement un problème) n'est ainsi pas résolu.

Nous allons examiner les 3 pouvoirs surchargés BIGOT :

a) Le pouvoir n° 235 du 2 pluviôse an II (21/01/1794) BIGAUD surchargé en BIGOT, Mercier du Finistère, Marcel et Laurent barré et remplacé par Warmé.

Les encres de surcharge du OT de BIGAUD, la rature de Laurent ainsi que le Warmé ont une couleur différente du reste du texte. Cette couleur est plus foncée car probablement on venait de retremper la plume dans l'encrier pour effectuer toutes les surcharges. Remarquez aussi que le 21/01/1794 était aussi jour anniversaire de la mort de Louis XVI et si BIGOT avait voulu effectuer quelque chose ce jour avec Laurent qui a été remplacé par Warmé considéré comme un dur (voyez l'affaire Cressen), il n'aurait pas réussi. C'est peut-être pour cela qu'il revient 9 jours après.

b) Le pouvoir n° 225 du 11 pluviôse an II (30/01/1794) BIGAUD surchargé en BIGOT, Beauvallet, Bergot et Barelle.

En plus de la surcharge OT de BIGAUD on voit une autre surcharge sur ce pouvoir dans la phrase : « Le Conseil Général nomme pour aller au Temple y maintenir l'ordre la la tranquillité ... ». Le greffier Dorat-Cubières s'est aperçu à la relecture du pouvoir qu'il avait fait un doublon "la" et avait oublié un "et". Il a donc surchargé le 1^{er} "la" et l'a remplacé par "et". Ce "et" et la surcharge OT de BIGAUD sont de la même couleur mais plus foncé que le reste de la texte. Cela est dû également à ce qu'il venait de retremper sa plume dans l'encrier.

c) La surcharge du pouvoir n° 124 du 11 ventôse an II (01/03/1794) BERGOT, Beauvallet, Bernard et BIGAUD (surchargé en BIGOT) est moins habille.

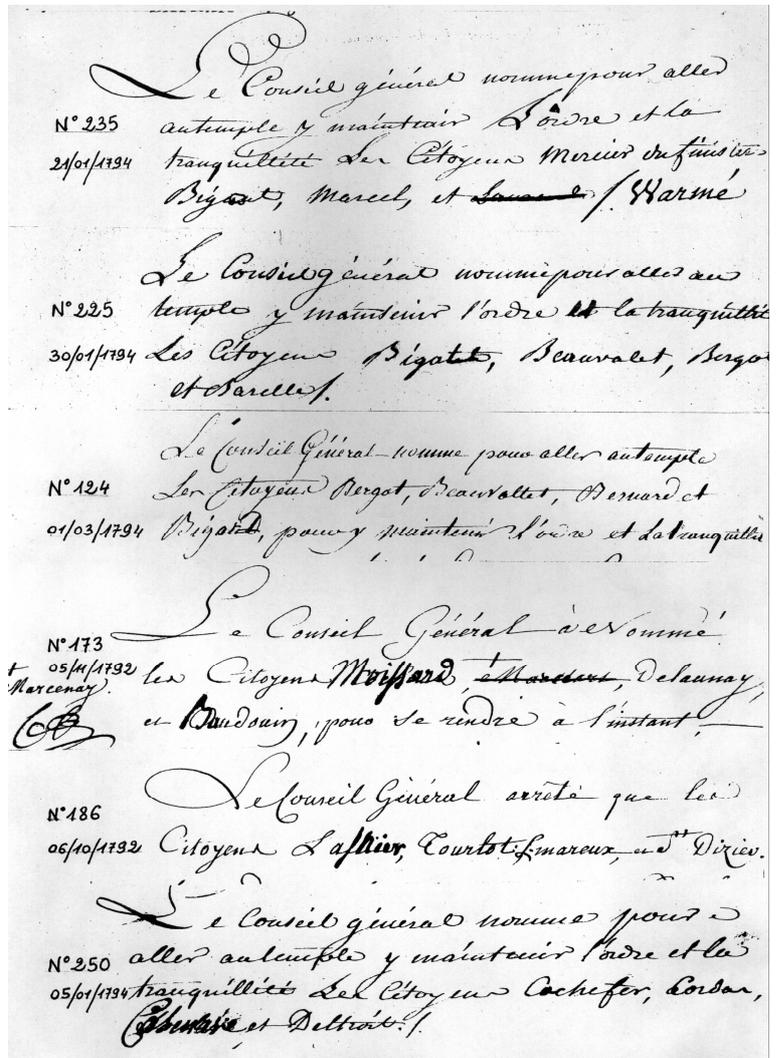
Tous les pouvoirs conservés au AN sont des extraits conformes. Les registres de délibération étaient signés du vice-président Lubin et du secrétaire-greffier adjoint Dorat-Cubières. Les extraits conformes des pouvoirs n°225 du 30/01 et n°124 du 01/03/1794 sont signés Dorat-Cubières. L'extrait conforme du pouvoir n°235 du 30/01 et n°124 du 21/01/1794 Coulombeau. Les textes des pouvoirs des 21/01 et 30/01 ont été écrits apparemment par la même personne. Le texte du pouvoir du 01/03 n'a pas été écrit par la même personne, alors que les 3 extraits sont signés par Dorat-Cubières. Cette anomalie ne prouve rien car Coulombeau et Dorat-Cubières secrétaires attitrés pouvaient avoir des employés pour écrire les texte qu'ils signaient par la suite. Pourquoi Coulombeau, qui n'a pas signé de pouvoirs de puis le 06/01/1794, signe-t-il celui du 21/01/1794 ? Il n'en signera pas d'autre avant le 15/02. Pourquoi le 20/01/1794 on a la pièce 236 qui indique que le secrétaire-greffier enverra demain le liste des membres avec les adresses. Cela prête à croire qu'il y a de nouveaux membres (comme par hasard, cette liste n'est pas dans les archives !). Un intrus BIGOT aurait-il profité d'un nouveau commissaire encore inconnu des autres membres pour se faire passer le vrai BIGAUD ? Était-il de connivence avec le vrai BIGAUD ? Ou bien est-ce un commissaire temporaire que les greffiers avaient orthographié BIGAUD par routine connaissant l'orthographe de BIGAUT ou BIGANT Jean-Baptiste. Ce BIGOT était-il de connivence avec le secrétaire-greffier adjoint Dorat-Cubières ? Comment arrivait le pouvoir aux commissaires civils de la garde descendante ? Était-il donné par les commissaires de la garde montante ou par un cavalier spécial ?

Parmi les BIGOT il y avait un serrurier. Un serrurier c'est idéal pour ouvrir des portes et effectuer des clés en prenant des empreintes, quand on a soulé les autres commissaires ; mais cela est une hypothèse. Sainte Clair Deville pense que c'est Joseph BIGOT, homme de Puyssaye. Il est aussi curieux que la Duchesse d'Angoulême ait donné, lors d'un voyage, un cordon du Sait Esprit à des parents de Hervagault dont la mère était une BIGOT.

Parmi les 309 pouvoirs, nous en dénombrons 70 dont les noms sont surchargés ou raturés, soit 23%. Voyez particulièrement les surcharges n° 173 Moissard, n° 186 Lasnier et n° 250 Casenave. L'encre y est particulièrement plus foncée, comme pout BIGOT. Les surcharges BIGOT sont bien des surcharges d'époque ou bien des sbires de Napoléon (Fouché) ou de Louis XVIII pour induire en erreur les historiens. Pour moi, elles n'ont pas été effectuées par des chercheurs peu scrupuleux voulant accréditer leur hypothèse. On ne saura probablement jamais la vérité sur ce problème BIGOT, car pour moi l'évasion s'est produite comme Thérèse Jérôme Plessier l'a décrite. J'en profite pour corriger une erreur de la page 10 du dernier compte-rendu : le 31 janvier Claude BIGANT n'a pas monté la garde ; et également une autre : il est indiqué qu'il n'y avait pas de Aubry dans la section du Finistère, ni dans aucune autre section, ni dans aucun répertoire de la Commune. C'est totalement faux. En effet à Paris en 1793-1794 il y avait plus de 10 Aubry. A la section du Finistère, il y en avait beaucoup, dont Jean Madeleine Aubry, graveur, 44 ans, habitant 9, rue Mouffetard, arrivé en 1747 à Paris, né à Nemours, qui a sa carte de sûreté le 13/10/1793 à la section du Finistère ; et ce graveur Aubry de la section du Finistère est indiqué sur la feuille des 18 dont j'ai parlé précédemment cote C294. il est à remarquer aussi qu'à part Cressen et Cochefer, Aubry est l'un des seuls à effectuer 3 gardes en 1 mois. Celui de brumaire, pourquoi ? Cochefer serait aussi à étudier, car il a effectué presque tous les mois 2 gardes. Et cerise sur le gâteau :

• pour M. Duval, une devinette : Quelle était la taille, la couleur des cheveux et des yeux, la forme du nez et du menton, celle du visage de Lorinet ?

• pour M^{me} Védrine : J'ai trouvé à la page 1925 de AFII*279 au 23 frimaire an II (10/09/1795)



ceci : « A la demande du citoyen Pierre Baudray, limonadier maison des bains chinois et celle de notre collègue Desgrou, le C.S.G. ordonne que le citoyen Baudray sera réarmé ».

J'allais oublier de vous dire aussi que Casimir Leseigneur-Montmorin avait déjà été étudié par mois sous le pseudonyme de Albert Thierry dans le bulletin de l'Institut Louis XVII n° 48 du 3^{ème} trimestre 2002, p 12 à 14 : Leseigneur-Montmorin Casimir n'est pas mort le 5 mai 1809 mais le 29/08/1827 au Havre. Il était marié avec Adélaïde Henriette Houssaye (mariage du 06/09/1791 à Ingouville).

V - Louis XVII aux Invalides

par Jean-Pierre Gautier

Le 12 avril 1851, devant le Conseil de guerre que présidait le lieutenant-colonel Blondeau du 69^e R.I., comparait un pensionnaire des Invalides, le caporal Persat, poursuivi pour injures, voies de fait, blessures envers un sous-officier de l'Hôtel.

Né le 10 décembre 1790 à Ennezat (Puy-de-Dôme), après sept années de service et de campagnes achevées au Corps royal des chasseurs à cheval, médaillé de Sainte-Hélène, Victor Persat qui était pensionné, avait été admis à l'Hôtel des Invalides le 9 novembre 1850. Paralysé de la main et de l'avant-bras droits, il était atteint en outre d'arthrite du pied droit. Il était de caractère difficile. En février 1851, il avait grossièrement insulté un sous-officier, son chef de chambre, ce qui lui avait valu quelques jours de prison, avec « *privation de la moitié de son vin* ». Cette punition achevée, ayant un jour de mars, étanché une soif sans doute accrue par cette privation, il avait mis en pièces une chaise et une table pour alimenter le poêle de sa chambre. « *Craignant quelque mauvaise affaire* » le sous-officier, chef de chambre, avec lequel il était resté en délicatesse ayant tenté de le mettre au « violon », Persat l'avait blessé à la cuisse avec une « *aiguille à emballer* » emmanchée, et lui avait porté - de sa main valide - un coup de couteau dans le flanc (les blessures heureusement n'étaient pas graves). Persat fut puni de quinze jours de prison et incarcéré à nouveau dans les locaux disciplinaires de l'Hôtel, en attendant la suite ⁽¹⁾. Il comparut donc devant les juges du Conseil de guerre le 12 avril suivant. La séance fut épique, et les échos en furent répercutés jusque dans les colonnes du journal Le Constitutionnel. L'avocat nommé d'office comme défenseur de l'inculpé, maître Robert Dumesnil, déposa en effet aux mains du président des « *conclusions écrites* » qui stupéfièrent les juges et le public. Persat déclina la compétence de la justice militaire déclarant solennellement être le dauphin Louis XVII, il demandait à être traité en fils de roi, et pressait le Conseil de guerre de reconnaître ses droits légitimes. Ce moyen de défense parut original et eut plein succès. Les juges, comme le public, furent saisis d'un fou rire et d'une gaieté auxquels les tribunaux militaires ne sont pas accoutumés. Persat, à la barre, voulut développer ses conclusions et son avocat eut peine à le persuader de garder le silence et de se murer dans sa dignité. Le commandant Delattre, qui faisait office de rapporteur, demanda aux juges l'acquiescement de l'accusé qui avait été soigné à Bicêtre pour aliénation mentale. « *Non ! Non ! Je ne suis pas fou* protesta Persat ... *Ah ! Voilà ! Quand je prononce le nom de mon père Louis XVI, on me dit : « vous êtes fou ! »*. Le Conseil de guerre prononça son acquiescement.

Dans l'intérêt bien compris de la France, Persat (de sa prison des Invalides peut-être) en février 1851, avait envoyé son abdication au Prince Président, à Louis Napoléon Bonaparte. Les supercheries littéraires dévoilées de Guérard ⁽²⁾ ont reproduit le texte de cet acte d'abdication ...

Article 1 : Il me sera payé par le Trésor public la solde de douze années de mon traitement en qualité de prince royal.

Article 2 : J'abdique tous mes droits en faveur de Louis Napoléon Bonaparte, dans la persuasion que c'est un acte nécessaire pour le bien de ma patrie.

Article 3. : Il me sera délivré un passeport pour me retirer en Autriche auprès de ma royale famille et de mes parents d'Autriche, et me rapprocher de ma chère sœur Marie-Thérèse Charlotte de Bourbon, Duchesse d'Angoulême.

Fait et donné à Paris le 12 février 1851. Signé : Louis XVII, roi de France et de Navarre.

P.S. : Les lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire, ainsi qu'à M. le ministre des Finances vous donnent la preuve de ma royale personne. D'amitié, mon Prince. Louis XVII, roi de F. et de N.

La fin de cette histoire authentique est triste : Victor Persat, qui avait quatre-vingt-huit ans, mourut le 18 novembre 1878, à Charenton, où il était demeuré vingt sept ans.

Colonel Henry de BUTTET, Membre du Conseil d'Administration de la Société des Amis du Musée de l'Armée.

(1) Archives du S.H.A.T. : fonds Invalides, registre 291.

(2) Paris. Daffis éditeur, 1870 (page 937).

VI - Questions Diverses

Les communications de MM. Gautier et Jaboulay passeront en premier lors de la réunion d'octobre prochain.

La séance est levée à 16h45

Le Secrétaire Général



Édouard Desjeux